
Jour de séance 30

le mercredi 25 mars 2026

10 h

Prière.

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à veiller à la tenue d'un examen relatif à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick. (Pétition 10.)

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à intégrer une partie du district rural du Sud-Est à la municipalité de Fundy Albert. (Pétition 11.)

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à enquêter sur les pratiques et les protocoles adoptés par le foyer de groupe situé au 196, promenade Bon Accord. (Pétition 12.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. D'Amours :

33, *Loi concernant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.*

M^{me} M. Johnson, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 26 mars 2026, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 10, puis affaire émanant du tiers parti.

M^{me} Mitton donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 23.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 5 mai 2026, la deuxième lecture du projet de loi 33 sera appelée.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 29, 30, 31 et 32 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 14 h, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi sur la compétence des tribunaux et la transmission des instances.*

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi sur la compétence des tribunaux et la transmission des instances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi concernant la Loi sur la Cour des successions et la Loi sur le curateur public*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi concernant la Loi sur la Cour des successions et la Loi sur le curateur public*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur le processus relatif au traitement des plaintes contre les juges à la Cour provinciale et les adjudicateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi sur le processus relatif au traitement des plaintes contre les juges à la Cour provinciale et les adjudicateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Il est unanimement convenu de prolonger la pause du midi.

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 14 h.

Le débat ajourné reprend sur la motion 24, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. M. LeBlanc, au nom de la première ministre.

La séance est levée à 18 h.